

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Martigny, le 12 novembre 2019

Un budget déficitaire pour Martigny qui se relance dans un nouveau cycle d'investissements en 2020

Le budget 2020 de la Ville de Martigny prévoit un excédent de charges de 887'350 francs. Loin de s'alerter, la Municipalité envisage d'investir en masse ces prochaines années. Le projet doit être validé par le Conseil général qui se réunira le 3 décembre prochain.

Le budget 2020 de la Ville de Martigny affiche un découvert de 887'350 francs pour un total de charges s'élevant à 118'283'560 francs. Quant aux revenus, ils atteignent 117'396'210 francs. « L'élaboration du budget s'est faite de manière très rigoureuse, étant donné la diminution des recettes fiscales liées à la première étape de la RFFA. Selon nos prévisions, la Réforme fiscale et financement de l'AVS, amputera les recettes fiscales de 2,3 millions de francs d'ici trois ans. De plus, l'augmentation de notre attribution au fond de péréquation intercommunale ainsi que l'accroissement des charges liées à l'harmonisation des registres sociaux expliquent ce découvert », relève Anne-Laure Couchepin Vouilloz, Présidente de la Ville de Martigny.

Cette projection déficitaire pour l'an prochain n'est toutefois pas alarmante. Plusieurs aspects rendent compte de cette situation. Si la Ville de Martigny doit faire face à l'augmentation des charges émanant de l'Etat du Valais, Martigny a toutefois maintenu sa politique d'amortissement du patrimoine administratif et a procédé à des estimations fiscales prudentes. Elle prévoit aussi d'investir massivement, ce qui induira également des charges supplémentaires.

« La Municipalité poursuit sa volonté d'offrir à ses citoyens un cadre de vie moderne et accueillant. En ce sens, elle a notamment prévu d'augmenter la cadence des bus afin de faciliter le quotidien de la population et va aussi agrandir les surfaces dévolues aux jardins familiaux », précise Anne-Laure Couchepin Vouilloz.

Investissements 2020

L'an prochain, la Municipalité envisage d'investir 18'315'000 francs pour son patrimoine administratif. Un montant largement supérieur à celui planifié pour l'année précédente (+ Fr. 9'606'000). Au total, plus de quinze projets sont déjà fixés au calendrier 2020. Il s'agira notamment de débiter les travaux d'aménagement de l'Avenue de la Gare, de rénover la Place du Manoir tout en y ajoutant une plateforme de correspondance de bus. La Place du Bourg sera, elle aussi, réaménagée. La Ville de Martigny prévoit également d'installer un terrain de football synthétique, de rafraîchir les extérieurs du Stade d'Octodure. Notre jeunesse a besoin d'un nouvel espace ; il est donc aussi prévu de réaliser un pumtrack et un skatepark.

Au chapitre des investissements du patrimoine financier, 7'240'000 francs sont budgétés. Il s'agit par exemple d'acquérir des places de parc à l'îlot Orsat et de poursuivre les travaux du parking du Semblanet à Martigny-Bourg.

Marge d'autofinancement et dette par habitant

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la marge d'autofinancement annoncée pour l'an prochain se monte à 7'305'950 francs contre 8'375'700 francs pour l'année en cours. En ce qui concerne la dette nette 2 par habitant, elle s'élève à 708 francs. Endettement dit faible au regard des indicateurs de l'Etat du Valais.

Péréquation financière

L'impôt extraordinaire sur les successions encaissé par la Ville de Martigny cette année, impactera l'année en cours et les deux prochaines années d'environ 4,3 millions de francs. « La Ville de Martigny constituera en 2019 une provision pour les deux prochaines années afin de minimiser cette incidence financière sur son ménage communal », précise Thierry Petoud, Chef du Service des Finances.

Selon les indicateurs financiers de l'Etat du Valais, la Ville de Martigny fait bonne figure. Martigny obtient la note maximale de 5 pour l'endettement net par habitant ainsi que pour le taux des amortissements ordinaires. La note 4 lui a été attribuée pour son degré d'autofinancement. Quant à la capacité d'autofinancement et le taux de volume de la dette brute, la note atteint 3. Ces éléments n'ont qu'une valeur indicative, les événements qui interviendront encore en 2019 et en 2020 pourront modifier ces projections.

Il s'agit ici du dernier budget avant la fusion avec la Commune de Charrat, effective au 1^{er} janvier 2021.